

L'an deux mil vingt, le 25 mai, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation de Monsieur BERRARD Philippe, Maire sortant.

**Etaient présents** Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON et Patricia VIOLET  
Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Timothée GAILLARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

**Secrétaire de séance** Madame Claire CHASTAN

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BERRARD, Maire sortant, qui, après avoir rappelé les circonstances particulières liées à la pandémie de COVID 19 et à l'état d'urgence sanitaire, a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

La plus âgée des membres présents, Madame Patricia VIOLET, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.  
Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Pauline RICHON et Monsieur Timothée GAILLARD.

### **Election du Maire**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

A déduire bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Philippe BERRARD : 10 voix

**Monsieur Philippe BERRARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.**

### **Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Philippe BERRARD, élu Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, fixe à 3 (trois) le nombre des adjoints au Maire de la commune.

### **Election des adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **Election du premier adjoint**

Nombre de bulletins : 11

A déduire bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Claire CHASTAN : 10 voix

**Madame Claire CHASTAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.**

#### **Election du deuxième adjoint**

Nombre de bulletins : 11

A déduire bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Christian DELEBARRE : 10 voix

**Monsieur Christian DELEBARRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installé.**

#### **Election du troisième adjoint**

Nombre de bulletins : 11

A déduire bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Patricia VIOLET : 10 voix

**Madame Patricia VIOLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.**

#### **Désignation des délégués à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux**

Monsieur Philippe BERRARD, Maire, est désigné délégué titulaire.

Madame Claire CHASTAN, première adjointe, renonçant à son poste de déléguée suppléante, c'est Monsieur Christian DELEBARRE, deuxième adjoint, qui est désigné délégué suppléant.